



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 15 janvier 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

24-01-15-6422

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2023;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en décembre 2023;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 décembre 2023;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2023;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Octroi de contrat – Collecte et transport des encombrants 2024;
- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des matières compostables pour l’année 2024;
- 20.3 Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures 2024;
- 20.4 Autorisation - Octroi de contrat – Collecte et transport des matières recyclables 2024;
- 20.5 Autorisation - Octroi de contrat – Refuge Chaby et chiens – Contrôleur animalier;
- 20.6 Autorisation – Octroi de contrat - Association d’entraide mutuelle de feu Sud-Ouest Québec – Relatif à la fourniture d’équipements requis dans la lutte contre les incendies;
- 20.7 Autorisation - Octroi de contrat – Acquisition lampadaires – SNOC 1954 inc;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Approbation - Programme d’aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale;
- 30.2 Autorisation – Achat de billets pour le « Vins et Fromages » du Club Optimiste de Huntingdon;
- 30.3 Autorisation - Octroi d’une contribution financière - Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption du deuxième projet de règlement no. 964-2023 modifiant le règlement de zonage 512;
- 40.2 Adoption du deuxième projet du Règlement 965-2023 modifiant le règlement de zonage 512 (*usage h6 dans la zone CO-2*);
- 40.3 Adoption du deuxième projet du Règlement 966-2023 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 714-2005 (*usage h6 dans la zone CO-2*);
- 40.4 Adoption du deuxième projet du Règlement 967-2023 modifiant le règlement de zonage 512 ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation – Départ à la retraite de monsieur Daniel Hart - Opérateur à l’usine de filtration;
- 50.2 Autorisation - Nomination de monsieur Jérémy Fournier à titre de salarié régulier au poste d’opérateur à l’usine d’épuration;

60 –VARIA

- 60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-01-15-6423

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 15 janvier 2024 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2023

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2023

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 décembre 2023 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 décembre 2023

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 décembre 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en décembre 2023

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 décembre 2023 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Monsieur le maire souhaite à tous une belle année 2024.

Il y a eu des rencontres pour le projet West avec le promoteur et les ingénieurs afin de discuter de la problématique de l'écoulement des eaux de surface lors des épisodes de pluie.

La Ville a une entente avec la Légion royale canadienne de Huntingdon pour utiliser leur local comme refuge lors de sinistres. Plusieurs rénovations sont à effectuer sur l'immeuble de la Légion et la Ville octroiera une aide financière pour aider l'organisme.

Période de questions du public

M. Éric Charbonneau : Il s'informe sur divers sujets tels le problème des eaux de ruissellement dans le projet résidentiel du secteur West, l'asphaltage des rues du projet, l'édifice O'Connor, les sports et loisirs dans la ville.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-01-15-6424

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 12 décembre 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 12 décembre 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-01-15-6425

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 12 décembre 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat – Collecte et transport des encombrants 2024

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des encombrants pour l'année 2024;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 18 043,80 \$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix excluant les taxes
Collecte et transport des encombrants	6	3 007,30 \$	18 043,80 \$
		TPS à 5%	902,19 \$
		TVQ à 9.975 %	1 799,87 \$
		TOTAL	20 745,86 \$

24-01-15-6426

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des encombrants pour l'année 2024 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 18 043,80 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat.

Que la dépense de 18 943,74 \$ soit financée à même le budget 2024 prévu à cet effet au poste 02-451-10-447.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des matières compostables pour l'année 2024

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des matières compostables pour l'année 2024;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 30 522,75 \$, excluant les taxes applicables, soit:

	Description	Unité	Prix unitaire	Prix
1	Collecte et transport - Période de dégel	3	2 919,20 \$	8 757,60 \$
2	Collecte et transport	15	1 451,01 \$	21 765,15 \$
Sous-total				30 522,75 \$
TPS (5 %)				1 526,14 \$
TVQ (9,975%)				3 044,64 \$
Grand total				35 093,53 \$

24-01-15-6427

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des matières compostables pour l'année 2024 à Transport Rolland Chaperon Inc., au montant de 30 522,75 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de la collecte et du transport des matières compostables pour l'année 2024.

Que la dépense de 32 045,07 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-452-35-446.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures 2024

Considérant que la Ville a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des ordures pour l'année 2024;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 76 861,60 \$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix
Collecte ordures (+/- 675TM)	1 374	42,35 \$	58 188,90 \$
Transport des ordures au Centre de transbordement R. Hart à Valleyfield	1 374	13,59 \$	18 672,70 \$
Sous-total			76 861,60 \$
TPS (5 %)			3 843,08 \$
TVQ (9,975%)			7 666,94 \$
Grand total			88 371,62 \$

24-01-15-6428

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des ordures pour l'année 2024 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 76 861,60 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de la collecte et du transport des ordures pour l'année 2024.

Que la dépense de 80 695,07 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-451-10-446.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des matières recyclables 2024

Considérant que la Ville a présenté une demande de soumission sur invitation à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour effectuer la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2024 à raison d'une fois par semaines;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 80 762,88 \$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix
Collecte des matières recyclables (+/- 260 TM)	1536	37,98 \$	58 337,28 \$
Transport des matières recyclables à Châteauguay au site de Ricova	1536	14,60 \$	22 425,60 \$
Sous-total			80 762,88 \$
TPS (5 %)			4 038,14 \$
TVQ (9,975%)			8 056,10 \$
Grand total			92 857,12 \$

Considérant que Ricova inc. s'engage à recevoir et à traiter les matières recyclables de la Ville de Huntingdon qui seront transportés par la compagnie Transport Chaperon.

24-01-15-6429

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2024 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 80 762,88, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat.

Que la dépense de 84 790,93 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-452-10-448.

Adopté

Octroi de contrat – Refuge Chaby et chiens – Contrôleur animalier

Considérant que l'entreprise Refuge Chaby et chiens a présenté une offre de service pour le contrôle animalier;

Considérant la soumission reçue pour au montant forfaitaire annuel de 13 800 \$, incluant les taxes applicables, et ce, pour une durée de 24 ou de 36 mois.

24-01-15-6430

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise Refuge Chaby et chiens selon l'offre de services datée du 11 décembre 2023 au montant forfaitaire annuel de 13 800 \$ incluant les taxes applicables, et ce, pour une période de 24 mois.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-295-00-459.

Adopté

Contrat de service relatif à la fourniture d'équipements requis dans la lutte contre les incendies

Considérant que la Mutuelle est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont le conseil d'administration est exclusivement composé des directeurs des services de sécurité incendie des municipalités contractantes;

Considérant que la Mutuelle fournit des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies, notamment, mais non limitativement, un compresseur à air avec station de remplissage, des tours de communication avec antennes et fréquence et une tour d'éclairage;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire octroyer un contrat à la Mutuelle pour les services offerts par celle-ci.

24-01-15-6431

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon octroie le contrat de service à l'Association d'entraide mutuelle de Feu du Sud-Ouest, et ce, en conformité avec les modalités établies audit contrat.

Que le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert soient autorisés à signer ledit contrat.

Que la dépense relative à la contribution de l'année 2024 soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02- 220-00-494.

Adopté

Octroi de contrat – Acquisition lampadaires – SNOC 1954 inc

Considérant que la Ville désire acquérir 9 lampadaires doubles qui seront installés sur la rue Dalhousie;

Considérant la résolution numéro 21-11-15-5801 par laquelle le conseil acceptait la soumission no. JD210920A-01 de la compagnie SNOC 1954 inc. au montant de 40 900\$, plus les taxes applicables pour l'acquisition des 9 lampadaires du projet;

Considérant la soumission no. JD210920AR1-01 d'un montant de 45 500 \$ plus les taxes applicables, soumise par la compagnie SNOC 1954 inc. pour l'acquisition de 9 lampadaires doubles et les frais de transport, soit :

Qt	Description	Prix par ensemble	Montant
9	Têtes de lampadaires DEL 60W (# MU1060D1003EDB)	Prix par ensemble : 5 000 \$	45 000,00 \$
9	Têtes de lampadaires DEL 30W (# MUAL30D1003EDB1)	(1 tête 60W + 1 tête 30W + 1 poteau)	
9	Poteaux ronds de 4" x 18' en aluminium (# CA4R18JTWDB)		
1	Frais transport		500,00 \$
Total avant taxes			45 500,00 \$

24-01-15-6432

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie SNOC 1954 inc. au montant de 45 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 47 769,31 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté dans l'attente de l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet.

Que le conseil abroge la résolution numéro 21-11-15-5801.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

Dossier : CQY89434 – 69055 (16) – 20230519-028

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés, soit le 31 décembre 2023;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

24-01-15-6433

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 126 574 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

Achat de billets pour le «Vins et Fromages» du Club Optimiste de Huntingdon

Considérant que le Club Optimiste de Huntingdon tiendra une dégustation de Vins et Fromages le samedi 27 janvier 2024;

Considérant que lors de cette soirée le Club Optimiste versera une contribution de 2 500 \$ à l'école Arthur-Pigeon pour leurs activités.

24-01-15-6434

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'achat de cinq (5) billets au coût de 80 \$ chacun pour l'activité Vins et Fromages du Club Optimiste de Huntingdon.

Que la dépense de 400 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Octroi d'une contribution financière - Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81

Considérant que des travaux sont requis sur le bâtiment de la Légion royale canadienne de Huntingdon;

Considérant que la Ville de Huntingdon a octroyé une aide financière de 7 500 \$ par sa résolution 23-01-26-6154 pour lesdits travaux;

Considérant qu'une aide financière additionnelle de 1 282 \$ est requise pour le financement des travaux;

Considérant l'entente intervenue en 1999 entre la Légion et la Ville à l'effet que le bâtiment est utilisé par la ville comme centre d'hébergement en cas de sinistre.

24-01-15-6435

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière additionnelle de 1 282 \$ à la Légion royale canadienne de Huntingdon, filiale 81, pour le financement des travaux.

Que la dépense totale de 8 782 \$, soit 7 500 \$ plus 1 282 \$, imputable au poste 02-701-90-970 soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

**Adoption du deuxième projet de règlement no. 964-2023
modifiant le règlement de zonage 512**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance du 6 novembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 964-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 964-2023 à la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 964-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-01-15-6436

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de règlement no 964-2023 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

**Adoption du deuxième projet de règlement no. 965-2023
modifiant le règlement de zonage 512**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 965-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'adoption du premier projet du règlement no. 965-2023 à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 965-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-01-15-6437

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de règlement no 965-2023 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

**Adoption du deuxième projet de règlement no. 966-2023
modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no. 966-2023 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement no. 966-2023 à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no. 966-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-01-15-6438

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de règlement no 966-2023 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels.

Adopté

**Adoption du deuxième projet de règlement no. 967-2023
modifiant le règlement de zonage 512**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 512;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant que le projet de règlement no 967-2023 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant l'adoption du règlement no. 967-2023 à la séance ordinaire du 4 décembre 2023;

Considérant qu'une copie du projet de règlement no 967-2023 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

24-01-15-6439

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le deuxième projet de règlement no 967-2023 modifiant le règlement de zonage 512.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

**Départ à la retraite de monsieur Daniel Hart - Opérateur à
l'usine de traitement des eaux**

Considérant que monsieur Daniel Hart a annoncé sa retraite en date du 21 décembre 2023;

Considérant que monsieur Hart est à l'emploi de la Ville depuis mai 1986 à titre d'opérateur à l'usine de filtration, soit près de 38 années de service.

24-01-15-6440

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que les membres du conseil municipal tiennent à remercier chaleureusement monsieur Daniel Hart pour toutes les années auxquelles il s'est dévoué avec professionnalisme dans l'accomplissement de ses tâches. Son travail exemplaire a grandement profité à la municipalité.

Adopté

Nomination de monsieur Jérémy Fournier à titre de salarié régulier au poste d'opérateur à l'usine d'épuration

Considérant que monsieur Jérémy Fournier occupe temporairement un poste d'opérateur au département du traitement des eaux usées depuis le 2 février 2022 en remplacement d'un salarié régulier occupant temporairement un poste vacant à l'usine de filtration en l'absence du salarié en congé de maladie;

Considérant que depuis le 21 décembre 2023, le poste d'opérateur à l'usine de filtration est dorénavant occupé de façon permanente par le salarié régulier qui l'occupait en l'absence du salarié en congé de maladie;

Considérant que monsieur Jérémy Fournier est le seul salarié, parmi les salariés permanents et temporaires, répondant aux exigences de la tâche.

24-01-15-6441

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal nomme monsieur Jérémy Fournier à titre de salarié régulier au poste d'opérateur en traitement des eaux à l'usine d'épuration à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Les travaux dans les 4 logements de l'immeuble Famille situé sur le chemin Fairview sont maintenant terminés.

Mme Andrea Geary: Les prochains Marchés fermiers d'hiver se tiendront aux dates suivantes :

10 février à Sainte-Barbe

24 mars à Ormstown

14 avril à Huntingdon.

M. Dominic Tremblay : Aucun sujet.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: La rencontre du conseil d'administration de l'aréna fut annulée.

M. André Brunette : Nous sommes la seule ville dans la MRC du Haut-St-Laurent. Nous sommes la Ville-Centre.

Il remercie tous les employés de la Ville pour leur bon travail. Il est très fier de tous.

Il souhaite une bonne année 2024 et de la santé à tous.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-01-15-6442

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 20.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière